

D.P.U. 26-50 – Boston Gas Company, opérant sous le nom commercial National Grid
Résumé en langage clair

À compter du 15 janvier 2026, la Boston Gas Company, opérant sous le nom commercial National Grid (« National Grid » ou « la Société »), déposera auprès du Département des services publics (le « Département ») une requête visant à mettre à jour le plan tarifaire de base de la Société en matière de distribution. Le but de la présente demande est de solliciter l'examen et l'approbation par le Département d'une mise à jour des tarifs de distribution de gaz de la Société. La Société a préparé la présente demande afin de mettre en œuvre des modifications tarifaires le 1^{er} janvier 2027, sur la base de tarifs prenant effet au 1^{er} décembre 2026.

La demande, également appelée « dossier tarifaire », est une procédure formelle par laquelle une entreprise de services publics, telle que National Grid, sollicite l'approbation du Département pour ajuster les tarifs qu'elle facture à ses clients. Ce processus permet à une entreprise de services publics de proposer de nouveaux tarifs reflétant les coûts réels de la fourniture de services de distribution de gaz naturel à ses clients.

Si elle est approuvée telle que présentée, l'augmentation sollicitée représenterait un impact moyen de 8,4 %, soit 24 USD par mois, pour les clients résidentiels de la société situés dans l'ancienne zone de desserte de Boston Gas pendant la période de facturation hivernale. Pour les clients résidentiels de la Société situés dans l'ancienne zone de desserte de Colonial Gas, l'augmentation demandée représente un impact moyen de 9,4 %, soit 25 USD par mois, pour la même période hivernale.

Pour toute demande de traduction ou d'interprétation lors des audiences publiques, veuillez contacter christine.milligan@nationalgrid.com.

Veuillez noter que le résumé en langage clair ci-dessus est fourni à titre informatif uniquement et ne vise pas à remplacer les avis officiels publiés par le Département à ce sujet.